
Conditions pour l'obtention d'une AUT: Insuline

Pour que la commission des AUT puisse accorder une autorisation, les conditions stipulées dans les rubriques 1, 2 et 3 doivent impérativement être remplies:

1. Indication

Diabète de type 1

2. Examen médical

Examen spécialisé par un diabétologue ne datant pas de plus d'un an.

3. Documents médicaux à transmettre

- Une anamnèse médicale complète
- Un rapport circonstancié de l'examen clinique
- Les valeurs de laboratoire avec documentation de la glycémie
- Courbe d'évolution de l'hémoglobine glyquée (HbA1c)
- Dosage des autoanticorps: anticorps anti-îlots (ICA), anticorps anti-insuline (IAA), anticorps dirigés contre la glutamate-décarboxylase des cellules B (GAD65A) et anticorps contre la tyrosine phosphatase (IA-2A)
- Event. cétonurie significative en cas de glycémies supérieures à 11 mmol/l
- Event. C-peptide à jeun ou après stimulation
- Event. détermination génétique en cas de forme particulière MODY

4. Durée de validité de l'autorisation

Jusqu'à cinq ans. Pour une demande de prolongation d'autorisation, il suffit d'un rapport médical récent décrivant l'évolution du traitement, l'anamnèse et le traitement pharmacologique.